

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026 - 2027



PIECES A FOURNIR

- 1° / Le bulletin d'inscription dûment rempli
- 2° / 1 certificat médical (voir ci-dessous)
- 3° / 1 photo d'identité pour les adhérents non-inscrits la saison précédente
- 4° / L'autorisation parentale pour les mineurs
- 5° / Le règlement (voir tarifs et conditions ci-dessous)



CERTIFICAT MEDICAL

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique

PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire),
toute activité scaphandre
APNÉE en milieu naturel ou en fosse

NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE,
HOCKEY, TIR sur CIBLE, APNÉE en PISCINE

ADULTES ET MINEURS

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

DISPOSITIF 1 AN CACI PAR TOUT MÉDECIN

ADULTES

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.

MINEURS

- CACI non exigible, seule une réponse négative au questionnaire de santé est demandée annuellement : <https://medical.ffessm.fr>

Le médecin dispose d'un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical).
Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM

medical.ffessm.fr

Obligation de faire appel à un médecin Fédéral, DU ou DIU de médecine subaquatique, médecin du sport :

La pratique du TRIMIX Hypoxique | La compétition en Apnée eau libre | Reprise après accident de plongée

Handisub* : > Baptême (sans licence) sur un fond inférieur à 2 mètres, pas de CACI, si pas de réponse positive au questionnaire. [Questionnaire : cliquez ici](#)

> CACI établi par tout médecin pour un PESH atteint de troubles neuro développementaux et psychiques.

> Pour un PESH atteint de troubles physiques ou sensoriels :

- le premier CACI devra être établi par un médecin fédéral, DU ou DIU de médecine subaquatique ou médecine physique et de réadaptation, médecin du sport
- les renouvellements pourront être établis par tout médecin.

Sportif sélectionné en équipe de France ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS :

> Médecin du sport (liste d'examens imposés annexés au règlement médical) pour les sportifs inscrits sur liste de Haut Niveau, liste d'examen imposé.

Pour le double surclassement en compétition :

> Le CACI doit être établi par un médecin du sport, DU ou DIU de médecine subaquatique.

RAPPEL

SANS licence ni CACI : Baptême, PE12, Pass Découverte, Pass Apnée, Plongeur de bronze, 1^{re} étoile de mer.

Licence sans CACI : La délivrance d'une licence aidant-accompagnant n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de la plongée, la validité de ce certificat est suspendue.



MONTANT DE L'INSCRIPTION

Montant de l'inscription :

Inscription Adulte non Sarcellois.e (à partir de 16 ans) :	210 €uros
Inscription Adulte Sarcellois.e :	190 €uros
Inscription Jeune (12 à 16 ans) :	203 €uros
Inscription Enfant (moins de 12 ans) :	169 €uros

(Ces tarifs comprennent : 20 € d'Adhésion + la Cotisation + la Licence FFESSM)

Règlement par chèque
ou
par virement

Assurance :

Obligatoire si vous n'avez pas une assurance qui couvre la pratique de la plongée-sous-marine

Loisir 1 :	25 €uros	Loisir Top 1 :	48 €uros
Loisir 2 :	30 €uros	Loisir Top 2 :	59,5 €uros
Loisir 3 :	51 €uros	Loisir Top 3 :	99 €uros

Le paiement en trois fois
est possible, chèques à
l'ordre de l'AASS-SUB

Descriptif des garanties : http://www.cabinet-lafont.com/assistance/adherent_souscription_0.asp?adherent=licence

Abonnement au magazine SUBAQUA à prendre directement sur votre espace licencié FFESSM

- Abonnement 12 mois, 6 numéros + accès numérique : 40€ / an
- Abonnement 24 mois, 12 numéros + accès numérique : 70€ / an